

# Aide aux Travailleurs Accidentés

1987 à 2022

Édition spéciale 35ième anniversaire

## MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons l'édition spéciale du journal anniversaire de l'ATA. Le chemin parcouru depuis 35 ans est impressionnant et nous pouvons en être fiers. Je tiens à remercier chaleureusement tous les administrateurs, issus de la clientèle de l'ATA, qui depuis 35 ans, donnent bénévolement de leur temps pour l'organisme.

*Claude Chouinard*



## MOT DE LA COORDONNATRICE

C'est avec un plaisir non dissimulé que nous soulignons le 35e anniversaire de notre association. Nous sommes fiers de travailler au sein d'un organisme humain dont les valeurs d'empathie, d'entraide et de compassion sont prônées. Le travail d'équipe demeure la pierre angulaire de la réussite et de la perpétuité de l'ATA. Des remerciements sincères à tous les individus qui ont travaillé au sein de l'ATA et qui ont ainsi contribué à sa réussite.

*Marie-Eve Picard*

114-B, avenue de Gaspé Est  
Saint-Jean-Port-Joli  
(Québec) G0R 3G0  
Tél. : 418-598-9844  
Sans frais : 1-855-598-9844

# JOURNAL

## ÉDITION SPÉCIALE

35ième anniversaire

HISTORIQUE  
TÉMOIGNAGES  
NOUVEAUTÉS

## INVITATION SPÉCIALE

Pour souligner le 35 ième anniversaire de l'Aide aux Travailleurs Accidentés, nous vous présentons dans ce journal édition spéciale, l'historique, la nouvelle mise en page du journal ainsi que des témoignages.

Plus de 6000 fois



MERCI!

Ce sont autant de dossiers que nous avons traités au cours des 35 dernières années.

# HISTORIQUE

## L'ATA DEPUIS 1987 ! 35 ANS AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ !

### « Un peu d'histoire... »

En mars 1987, une dizaine de personnes dont des accidentés du travail et des intervenants des CLSC du Kamouraska, de L'Islet et de Montmagny se réunissaient pour évaluer la pertinence de mettre sur pied un organisme pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses non syndiqués affectés par un accident du travail. Un comité est alors formé et en juillet, on procède déjà à l'enregistrement des lettres patentes.

### « Un bureau à Saint-Jean-Port-Joli »

Dès le départ, des services sont dispensés à Saint-Jean-Port-Joli. Nous avons aussi des points de service dans les différents CLSC des MRC de Kamouraska, L'Islet et Montmagny. Puis, graduellement, les CLSC ont mis fin à cette collaboration pourtant très appréciée des usagers. Depuis, le siège social de Saint-Jean-Port-Joli concentre tous les services et est ouvert toute l'année.

### « Un territoire qui grandit sans cesse »

Au départ, concentrées sur la Côte-du-Sud, les demandes de services ont surgit de toutes parts et se sont graduellement étendues vers le Bas-Saint-Laurent d'abord et ensuite vers la région de Québec. Si bien qu'aujourd'hui, l'ATA dessert tout l'est du Québec jusqu'à la Gaspésie, la grande région de Québec, la Côte-Nord, le Saguenay et aussi le Centre du Québec. Via le site internet, l'organisme reçoit également des appels de partout au Québec. Les salariés sont alors référés à divers organismes qui répondent également aux besoins des accidentés.

### « 6800 dossiers traités depuis 1987 »

Depuis 1987, l'ATA a répondu à l'appel de nombreux travailleurs et travailleuses ainsi qu'à des accidentés de la route. Durant la première année d'existence, 41 personnes ont bénéficié de l'aide de l'organisme, alors que durant la dernière année (2021-2022), 645 dossiers étaient actifs. En moyenne, nous répondons à 30 nouvelles demandes de service par mois. Ainsi depuis 35 ans, l'ATA a ouvert plus de 6800 dossiers.



M. Michel Chartrand lors de l'assemblée générale de 1990.

### Bureau de l'ATA au fil des années



1987 à 1990



1990 à 2002



2002 à 2018



2018 à aujourd'hui

# HISTORIQUE...SUITE

## « Le financement, toujours à consolider »

La recherche de financement demeure toujours une source d'inquiétude et requiert beaucoup d'énergie. Au début, l'ATA a pu ouvrir des points de service avec l'appui des CLSC. Les organismes religieux ainsi que l'Entraide Pascal-Taché ont appuyé la cause dès le départ. Bien sûr, les membres ont toujours contribué de manière très significative à la vitalité de l'organisme. En 1998, une subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a constitué un premier revenu stable pour l'ATA.

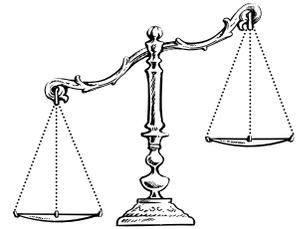
## « Centraide à la rescousse »

En 2013, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches apportait de l'eau au moulin. Avec l'annexion des MRC de L'Islet et Montmagny à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, l'ATA s'est vu reconnaître l'importance des services offerts et l'octroi d'un financement substantiel fort apprécié. Tout comme Centraide, l'ATA travaille à lutter contre les préjugés et à soutenir les exclus de notre société.

## « Des collaborations très appréciées »

Afin d'offrir des services professionnels de qualité, l'ATA a toujours eu recours à des avocats spécialisés en droit du travail. Sur une base hebdomadaire, il est possible d'obtenir un rendez-vous téléphonique avec une avocate qui pourra vous donner un avis juridique essentiel pour le cheminement de votre dossier.

Le travail des intervenantes en collaboration avec les divers intervenants impliqués dans les différents dossiers se poursuit. Ainsi près du quart des références proviennent des professionnels de la santé. Nous sommes également en relation avec les bureaux d'aide juridique, les conseillers d'indemnisation et de réadaptation, ainsi que les médiateurs et conciliateurs de la CNESST. L'ATA assure toujours un suivi auprès du personnel du Tribunal administratif (TAT), principalement les maîtres des rôles et les conciliateurs.



## « L'ATA entre bonnes mains »

L'équipe de l'ATA a pu compter sur la stabilité de ses coordonnatrices. Depuis 35 ans, seulement trois personnes des plus dévouées ont tenu les rênes de l'organisme. Il s'agit de Mme Françoise Paquet, Mme Micheline Pelletier ainsi que Mme Marie-Ève Picard. Nous les remercions d'avoir tout mis en oeuvre pour permettre à l'ATA d'accompagner les accidentés pendant toutes ces années, afin qu'ils continuent d'avoir accès à de l'accompagnement dans leurs démarches à faire reconnaître leur droits.



Françoise Paquet  
1987 à 1996



Micheline Pelletier  
1997 à 2018



Marie-Ève Picard  
2018 à aujourd'hui

# Témoignages



## Aller au bout de la mission

Chère ATA,  
On ne s'est jamais vues mais vous faites partie de nos vies!  
Vos bons mots sont précieux à mes yeux suite au départ de mon Denis. Chacune de vos paroles sont la preuve que vous êtes au bon endroit pour aider les gens encore et encore :)  
Vous pourrez dire que vous êtes allées au bout de la mission pour Denis...et on a gagné! Grâce à vous!  
Merci vraiment beaucoup!

Nathalie Lebel

## J'ai confiance en vous

Je tiens à vous dire que vous êtes une équipe formidable. J'ai reçu de très bons conseils de votre part. J'ai confiance en vous autres. Je rencontre des gens qui ont eu besoins de vous dans leur vies et ils vous en remercient. Je renouvelle ma carte de membre et je fais un don à chaque année. Je vous souhaite sincèrement bonne chance car vous êtes extraordinaires!

M. Dupuis

## Je n'étais plus seule

L'ATA représente pour moi un support essentiel dans ma démarche. Entouré de gens compétents. L'ATA m'a été d'un support précieux m'aidant à régler mon souci. Je n'étais plus seule à passer aux travers.

Merci à vous d'être là.

Carole de Gaspé



## Du bon monde

Je tiens à dire un énorme merci à toute l'équipe de l'ATA. Pour votre soutien et votre accompagnement dans mon dossier. Et de m'avoir informé de mes droits et aussi de les faire reconnaître. Malgré mon niveau extrême d'anxiété et d'angoisse, vous m'avez aidé encore beaucoup plus que vous le pensez. Il y a encore du bon monde dans la vie et vous en faite partie.  
Longue vie à l'ATA

D de Ste-Marie



## Vous allez au front

Pour moi l'ATA, c'est des gens extraordinaires qui se battent pour les droits des accidentés du travail. Vous allez au front avec nous, nous écouter, nous supporter. Vous êtes les seuls qui comprenez ce que l'on vit. Je ne vous oublierai jamais et tout ce que vous avez fait pour moi. Vous êtes dans mon coeur pour la vie. Un immense merci et bon 35ième anniversaire.

Julie, Québec

## Service d'accompagnement de qualité grandement professionnelle

Lorsque je me suis retrouvé en situation d'abus de pouvoir et d'harcèlement psychologique de la part de la direction de mon employeur, j'étais complètement désespéré. Hormis de consulter un avocat pour lequel je n'avais pas les moyens, je n'avais aucune ressource pour me guider et m'assister à travers cette dure épreuve. Heureusement, j'ai été référé à l'ATA qui, non seulement, m'a offert un service d'accompagnement et de conseils gratuits, mais de qualité grandement professionnelle et respectueuse! L'équipe de l'ATA a été définitivement la pierre angulaire et indispensable au dénouement satisfaisant de cette inacceptable situation.

Merci infiniment à tous les membres et longue vie à l'ATA qui est, absolument, un service essentiel pour tous les travailleurs!

Marc Bernier, L'islet

### Des anges sur ma route



Un jour, un ami m'a conseillé d'aller frapper aux portes de l'ATA. À ce moment là, j'étais loin de penser qu'il mettrait des anges sur ma route pour me guider et m'aider à cheminer dans mon dossier.

Merci à toute l'équipe de l'ATA pour votre écoute, votre compréhension, vos encouragements et pour tout le travail que vous accomplissez pour nous.

Vous êtes des êtres formidables, continuez votre beau travail et soyez en fier car vous honorez votre métier. On a besoin de gens comme vous dans la vie.

Merci

André Ouellet, Ste-Perpétue



### Donner le courage de continuer

Je viens remercier l'ATA pour toute l'aide apportée dans mon dossier. Un merci spécial à Me Pierre Caux qui a pris le temps et l'énergie pour analyser ce dossier qui était de l'ancien régime. Merci à toute l'équipe que ce soit écoute, accompagnement, conseils. Tout ça nous a donné le courage de continuer. Vous nous avez permis d'avoir une vie très différente aujourd'hui. Merci pour tout. Je souhaite que l'ATA soit là plusieurs années encore pour continuer leur beau travail.

M. Très reconnaissant.

### Reprendre une vie normale

Je tiens à vous remercier de vos conseils. Avec 2 accidents du travail et un de la route, il nous faut des organismes comme le vôtre pour nous guider, conseiller, orienter dans les bonnes directions. Remplir des papiers, faire valoir nos droits, nous accompagner dans ces processus longs, stressant, questions sans réponse, etc.

Félicitations à toute votre équipe. Au delà des judicieux conseils prodigués, ce sont des vies, de la santé mentale, des couples, des travailleurs, du monde qui reprennent une vie normale grâce à vous tous.

Rino Charest, Rivière-du-Loup

### Redonner l'espoir

Ça fait plusieurs années que je suis accidenté du travail, malgré le travail extraordinaire de l'équipe de la clinique de la douleur de l'Hôtel-Dieu de Lévis, ma condition se détériore depuis un an et demi environ. J'ai 69 ans, j'étais terrorisé de refaire une demande de récidive à la CNESST; j'étais sur le bord de la dépression. Ma psychologue de la clinique m'a fait connaître l'équipe de l'ATA. Ce fut un des beaux moments de mes dernières années de connaître cette équipe. Je me suis senti appuyé. Elles ont su me sortir du fond du baril. Leur gentillesse, leurs compétences me redonne l'espoir, car je ne me sentais pas capable d'affronter la CNESST malgré 13 années.

Je tiens à remercier toute l'équipe de l'ATA et merci pour l'appel téléphonique pour mon anniversaire, ça m'a touché beaucoup.

Michel Ferland

# JOURNAL

La mission de l'ATA est aussi de faire de l'éducation populaire. Afin de transmettre les informations à ses membres, l'ATA fait la publication d'un journal. Le journal porte alors le nom de «L'ÉCLAIRCIE» et est publié environ tous les deux mois.

## Évolution du journal au fil des ans



Journal L'ÉCLAIRCIE 1994 et 2004.



Journal de l'ATA de 2004 à 2022

La nouvelle mise-en-page du journal est maintenant plus aérée et comporte plus d'illustrations afin de rendre la lecture plus dynamique.

## Nouvelle version du journal



### INFO ATA septembre 2022

- Mot de la coordonnatrice
- 35ième anniversaire ATA
- Témoignages
- Renouvellement des
- Cartes de membres
- Histoire inspirante
- Loi 59 - modifications apportées
- Rappel important
- Nos membres en action
- Nouvelle de l'ATA
- Campagne de sensibilisation
- À propos de l'ATA

Heures d'ouverture :  
Lundi au jeudi  
8H30 à 12H et 13H à 16H  
Vendredi:  
8H30 à 12H

114-B, avenue de Gaspé Est  
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0  
Tél. : 418-598-9844 Fax : 418-598-9853  
Sans frais : 1-855-598-9844



Chers membres,  
Encore une fois, nous vous offrons cette nouvelle édition du journal de l'ATA. Nous tentons par ces courts articles, de vous informer et de vous renseigner sur des informations techniques concernant la CNESST-division santé sécurité du travail et normes du travail, le SAAQ et des informations générales en lien avec le monde du travail.  
Nous tentons d'expliquer et de vulgariser des informations parfois complexes. Le journal nous permet également de garder contact avec vous les membres. En espérant que vous preniez quelques minutes pour le lire.

Maria-Françoise Desjardins, coordonnatrice

### L'ATA fête ses 35 ans



C'est officielle! L'assurance automobile sera modifiée. Les indemnités de remplacement de revenu de la SAAQ ne cesseront plus à 68 ans. En effet, le gouvernement actuel a bonifié la loi. Désormais, les accidentés de la route seront indemnisés jusqu'à leur décès. Cette mesure touchera uniquement les usagers invalides. Alors si vous avez touché des indemnités de la SAAQ à la suite d'un accident dans le passé, cette mesure ne vous concerne pas.

Ainsi, les personnes invalides d'un montant équivalant à 40 % leur âge au moment de varier en fonction de l'âge au jamais oublier, chaque dossier

déclaré invalide à 35 ans ou à 56 ans, la somme ne sera pas la même. Cette modification a pour but d'atténuer les impacts à la retraite. Cette mesure sera rétroactive pour les personnes déclarées invalides par la SAAQ depuis 1990

Un tel, les victimes atteintes de blessures de nature catastrophique auront droit à une indemnité calculée à partir d'un revenu brut, qui ne pourra être inférieur à la moyenne des travailleurs selon

Statistiques Canada. Un règlement déterminera les blessures et les séquelles visées. Cette indemnité aura pour but de compenser la progression de carrière et d'assurer un revenu minimum. L'indemnité de décès versée au conjoint(e) sera également modifiée. Le calcul sera ajusté et le ou la conjointe de la personne décédée recevra 5 fois le revenu de la victime, peu importe son âge au moment de l'accident.

Malheureusement, ces modifications auront un effet sur les accidentés de la route uniquement. Aucune modification n'est à prévoir, à court terme, pour les accidentés du travail, qui se voient privés d'une retraite décrite à la suite d'une invalidité. En effet, une refonte de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles a été faite en juin

de 67 ans et plus auront droit à de leur versement, ajusté selon l'invalidité. La somme va donc moment de l'invalidité. Il ne faut est différent. Si un accidenté est

dernier et aucune disposition ne modifiait l'article de loi 56 qui annonce la fin des indemnités de remplacement de revenu à 68 ans. Une démarche de concertation doit bientôt être faite entre les

organismes de défense des droits des accidentés. Nous vous tiendrons au courant.

Plusieurs accidentés ont déjà tenté de faire invalider cet article de loi puisqu'il le jugeait discriminatoire selon la Charte des droits et libertés de la personne.

En 2010, une décision de la Commission des lésions professionnelles (maintenant le TAT) déclarait invalide l'article 56 de la LATMP au motif que le travailleur était privé de ses droits en raison de son âge. Cette décision était très importante dans le monde des accidentés du travail, car elle permettait alors une indemnisation sans fin ou presque. Cependant, la CNESST et le Procureur général du Québec entamaient une révision judiciaire devant la Cour Supérieure.

En 2011 la Cour Supérieure annule la décision de 2010 et déclare que l'article 56 ne contrevient pas à l'article 10 de la Charte des droits et libertés et à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

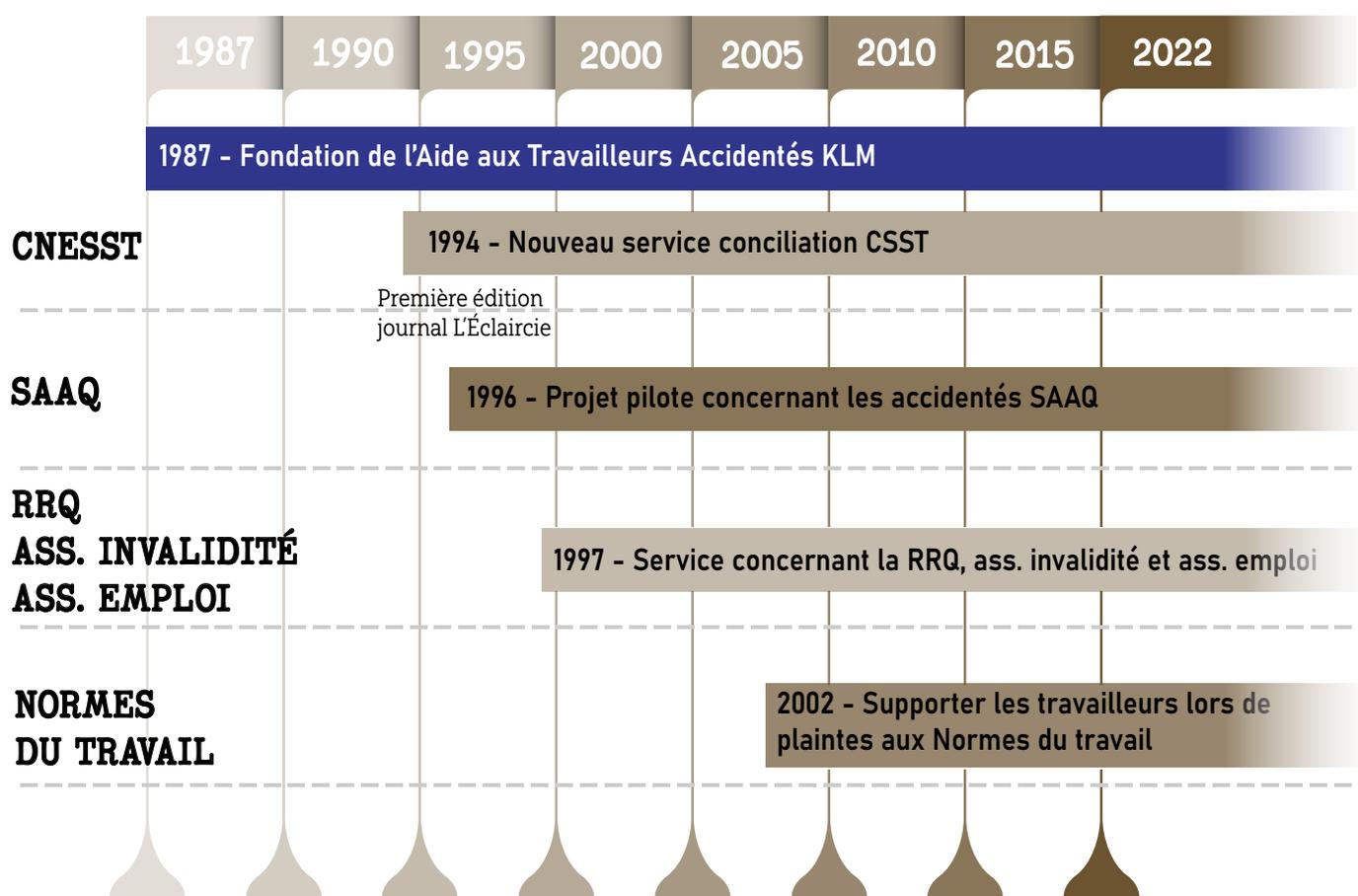
Le travailleur effectue une demande d'appel du jugement à la Cour d'appel. En 2012, celle-ci rejette l'appel.

Voici la formule du calcul :  
 $40\% \times (\text{montant de l'indemnité à 67 ans}) \times (\text{nombre de jours d'indemnités reçus})$   
divisé par 14610

Une fois encore, l'ATA n'a pas changé, nous restons les mêmes et surtout, nous sommes très heureux de partager cette nouvelle version du journal avec vous tous.

# L'ATA au fil des ans

Depuis sa fondation, l'Aide aux Travailleurs Accidentés a développé une expertise dans plusieurs domaines. L'accompagnement dans les dossiers CNESST fut offert dès les tous débuts. Les accidentés de la route ayant aussi besoin de nos services, l'ATA a mis sur pied en 1996, un projet pilote concernant les accidentés de la route. L'accompagnement dans les dossiers Retraite Québec, assurances invalidité et assurances emploi fut implantée en 1997. Comme les travailleurs n'ont pas seulement des accidents de travail de nature physique, les demandes pour de l'aide concernant les plaintes aux Normes du travail étaient de plus en plus présentes. C'est ainsi qu'en 2002, l'ATA a englobé le support aux travailleurs lors de plaintes aux Normes du Travail.



## Nos partenaires

Secrétariat à l'action  
communautaire  
autonome  
et aux initiatives  
sociales

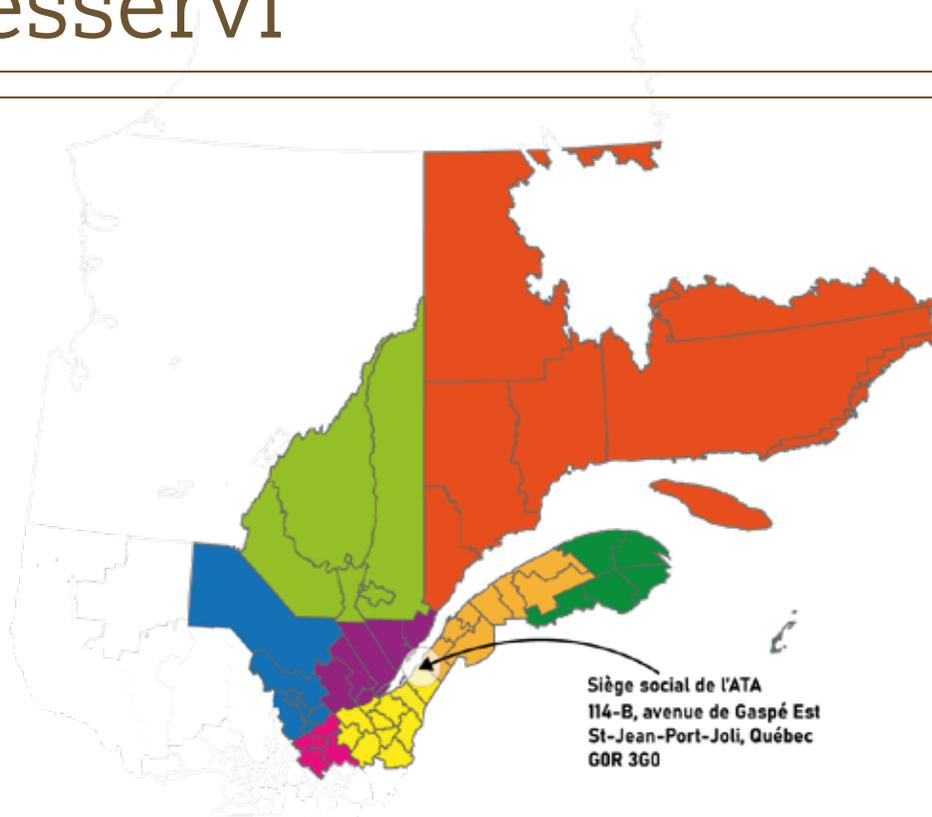
Québec 



# Territoire desservi

Les services de l'ATA sont offerts aux personnes accidentés de neuf régions administratives de la province de Québec. Les rencontres se font en personne au bureau de l'ATA, par téléphone ou en virtuel.

Nord-du-Québec	■
Côte-Nord	■
Saguenay - Lac-Saint-Jean	■
Mauricie	■
Capitale Nationale	■
Centre du Québec	■
Chaudière-Appalaches	■
Bas Saint-Laurent	■
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	■



## Invitation



# 35 ans ça se fête!

Et c'est avec vous que nous voulons célébrer.

**Samedi 12 novembre 2022**

**11h00 à 14h00**

*Venez partager un moment exceptionnel et convivial.*

Dîner familial sous forme de cocktail dinatoire.  
L'invitation et le coupon réponse est joint à ce présent courrier.